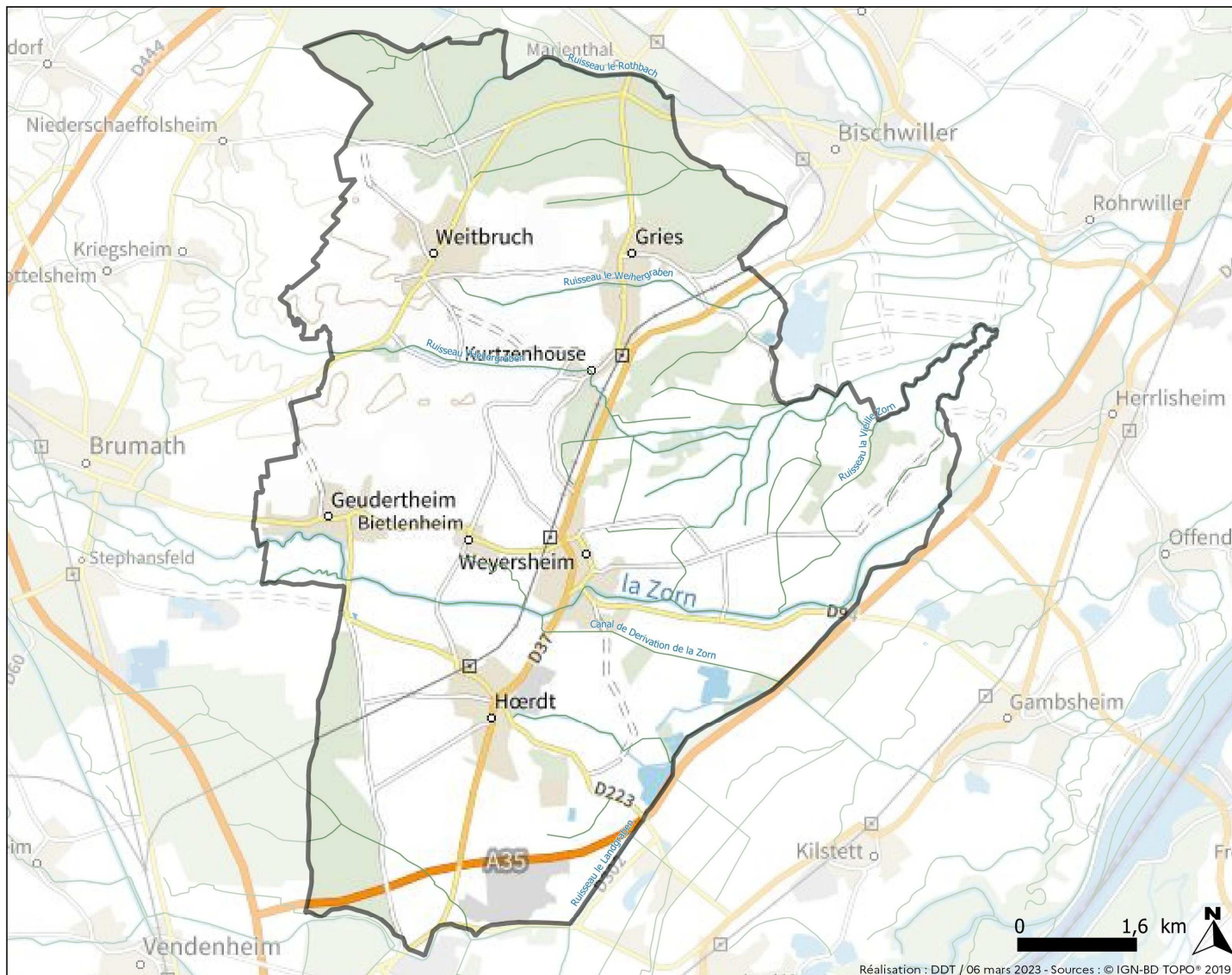
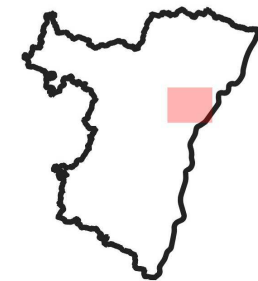


# PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

## Période 2022-2027

### CC DE LA BASSE-ZORN



## Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



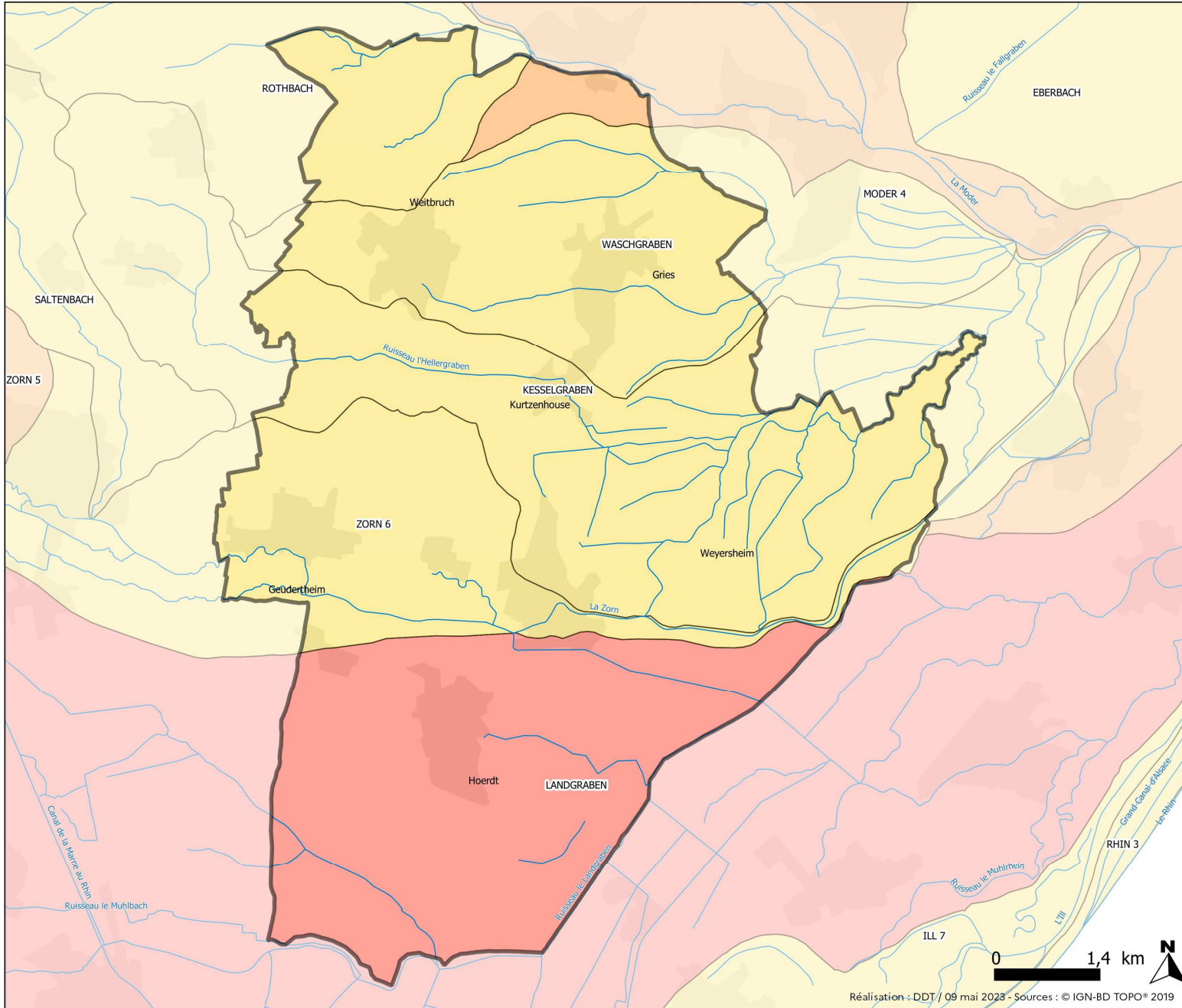
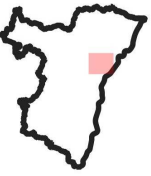
Josiane CHEVALIER

# GLOSSAIRE

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO <sub>5</sub>	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



# L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DE LA BASSE-ZORN



## Légende :

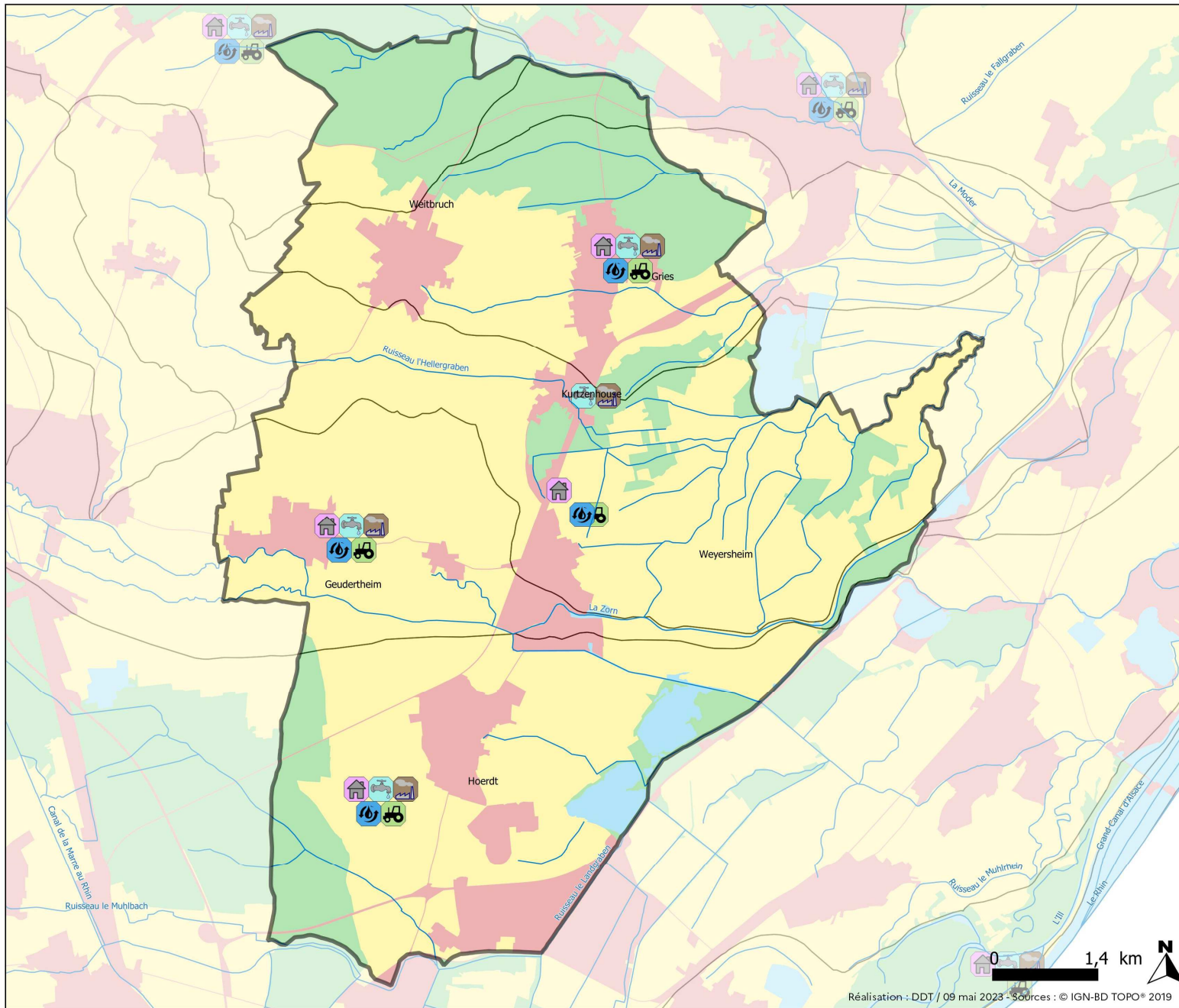
La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.

- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

0 1,4 km








## LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DE LA BASSE-ZORN








Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

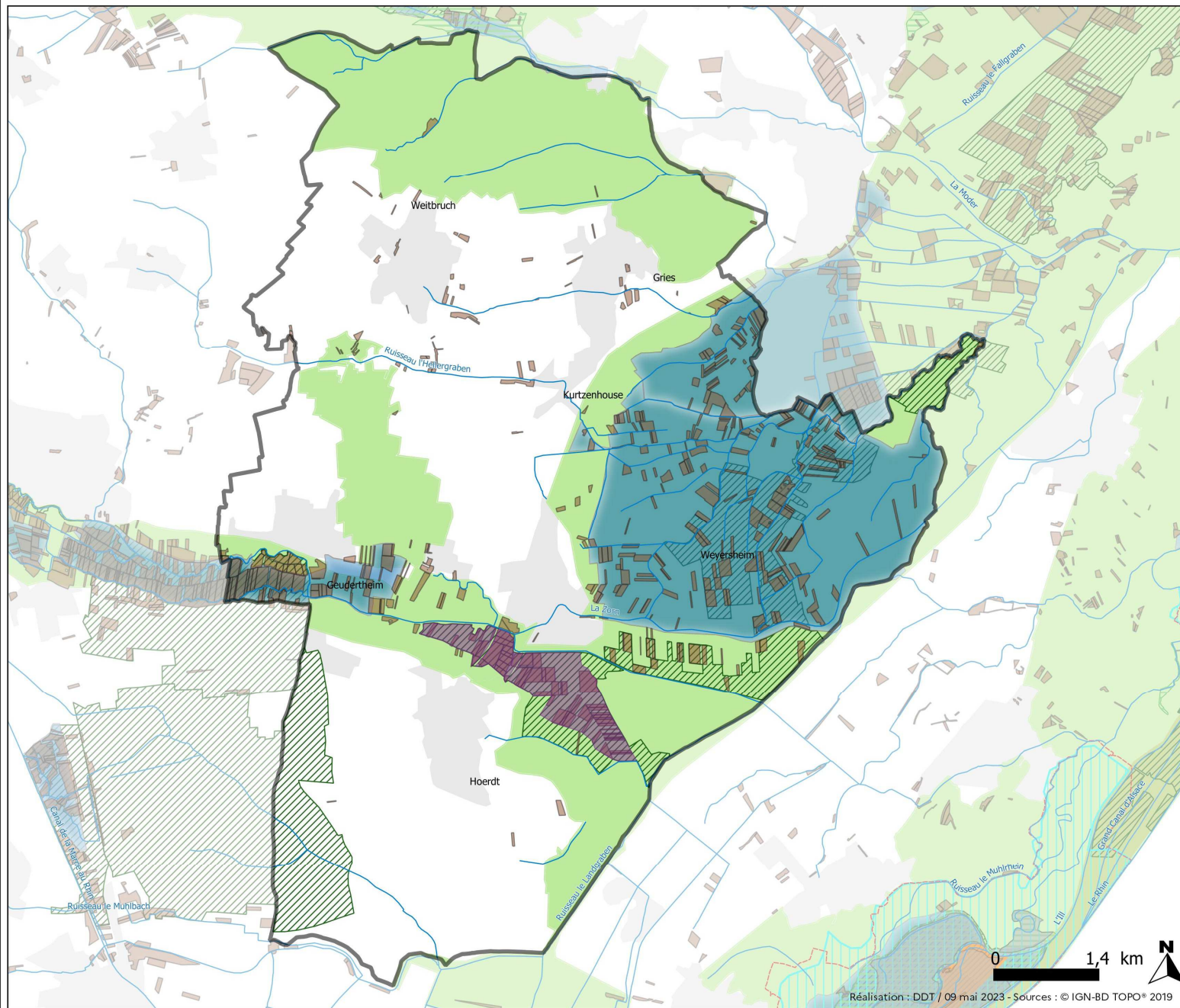
### Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

### Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

## LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DE LA BASSE-ZORN



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

■ N2000 ZSC

■ N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

- ▨ les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

- les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

■ Réserve biologique

■ Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

■ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

■ Zone RAMSAR

■ Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

■ Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

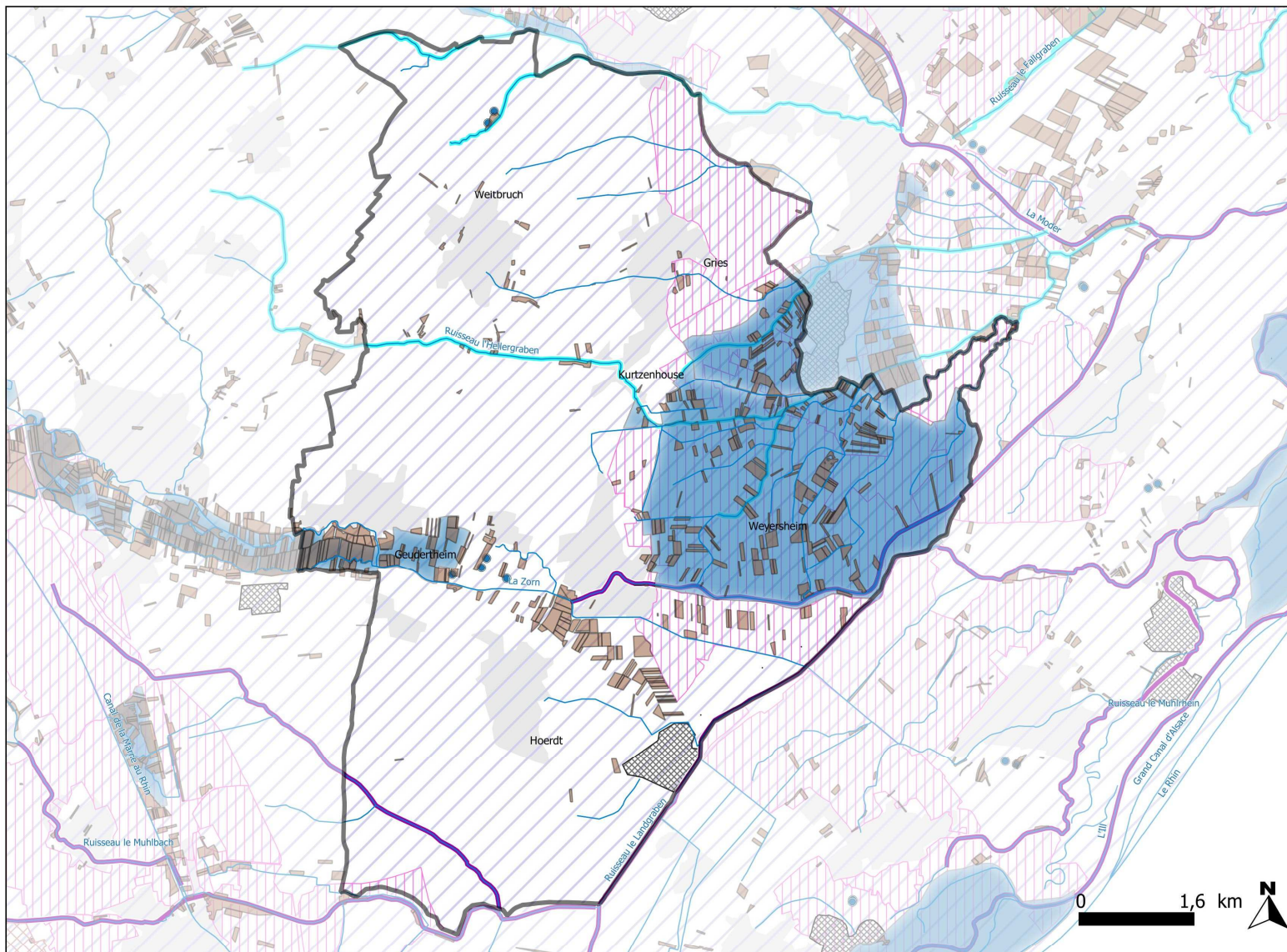
■ Forêt de protection

■ Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

▨ Hamster - Zone de protection statique

▨ Hamster - Zone d'accompagnement

■ Tache urbaine



- Légende :**
- |             |  |                                    |                         |               |
|-------------|--|------------------------------------|-------------------------|---------------|
| Liste 1     | Zone humide                                  | Mines et carrières                 | Prélèvement eau potable | Tache urbaine |
| Liste 1 + 2 | Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV) | Hamster - Zone d'accompagnement    |                         |               |
|             | Dégâts de sanglier (2020)                    | Zone vulnérable directive nitrates |                         |               |

### Assainissement

Il existe une problématique d'eaux claires parasites sur le territoire. Les nouveaux aménagements devront intégrer la doctrine régionale eaux pluviales. Des travaux devront également être engagés sur la réduction des eaux claires déjà présentes dans le réseau (vérification de l'état des canalisations, déracordement des bassins versants extérieurs et des arrivées d'eaux claires sur les réseaux communaux).

### Gouvernance

Le territoire est concerné par le SAGE de la Moder. Une partie du territoire est également située dans le périmètre du SAGE III-Nappe-Rhin. Cela implique que les futurs projets d'aménagement du territoire soient compatibles avec les règles du SAGE III-Nappe-Rhin déjà approuvé, et du SAGE Moder lorsqu'il le sera également.

### Milieu aquatique

Une zone humide remarquable de surface conséquente, permettant la pleine expression de sa fonctionnalité, est présente sur le territoire et est à préserver. Le territoire n'est pas épargné par la problématique liée au foncier. Conformément au SDAGE, le développement de l'urbanisation doit se faire dans le strict respect de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction. Aujourd'hui, les possibilités de compensations deviennent de plus en plus réduites sur le territoire.

### Inondation / Risques

Le territoire es concerné par le PAPI Zorn Aval et par le PPRI de la Zorn.

Le territoire est très impacté par les débordements de la Zorn. Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues.

### Eau potable

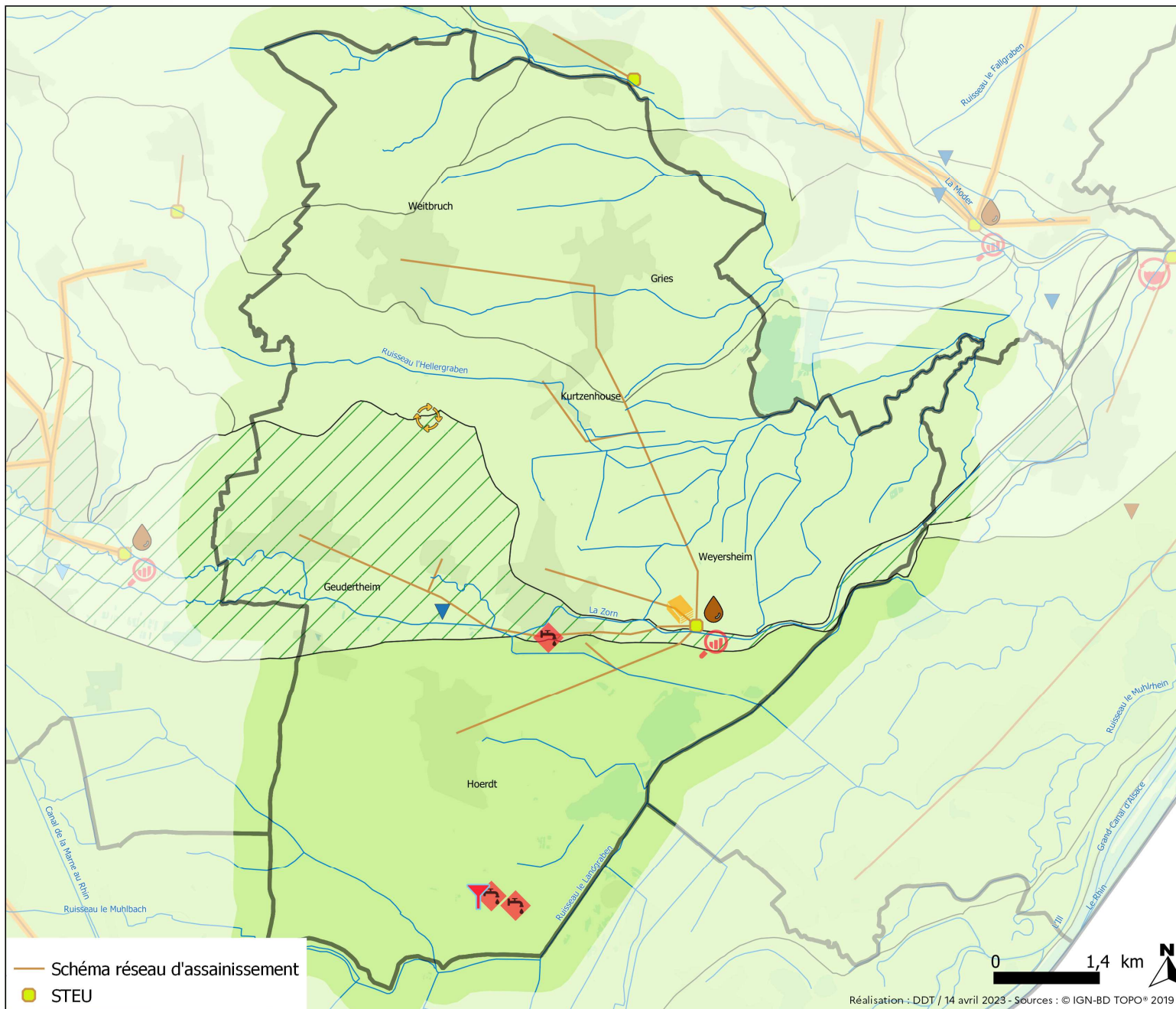
Le captage de Bietlenheim est contaminé aux phytosanitaires et il est important de mettre en place les actions nécessaires pour y remédier. 100 % du territoire est en zone vulnérable pour les nitrates.

### Nature

Un APPB est présent sur le territoire. L'enjeu principal y est la préservation des oeillets superbes et du courlis cendré, qui sont menacés par les pratiques agricoles, car très sensibles à la fertilisation des sols. Des mesures de suivi sont d'ores et déjà en place.

### Ressource en eau

Le Kesselgraben présente régulièrement des assècs. Une meilleure connaissance des prélèvements du cours d'eau permettrait de mieux comprendre l'origine de ces assècs.



— Schéma réseau d'assainissement  
● STEU



Réalisation : DDT / 14 avril 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019

**Légende :**

**Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :**

- localisées à la commune<sup>1</sup>, à la station d'épuration<sup>2</sup>, à l'agglomération d'assainissement<sup>3</sup>, à la branche d'assainissement<sup>4</sup> ou à la masse d'eau<sup>5</sup> :
- action « assainissement » (ASS0501)<sup>3</sup> : équiper une station d'un traitement suffisant (Phosphore)
- action « étude » (ASS0101)<sup>3</sup> : identifier les causes de la dégradation de l'état des masses d'eau du système d'assainissement
- action « diffus toxiques » (ASS0701)<sup>3</sup> : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
- action « temps de pluie » (ASS0201)<sup>4</sup> : améliorer la gestion des eaux pluviales
- action « temps de pluie » (ASS0201)<sup>5</sup> : améliorer la gestion des eaux pluviales

**Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :**

- localisées à la masse d'eau :
- restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
- préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

**Actions « captages », permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole au niveau des captages sensibles aux nitrates et produits phytosanitaires (localisées au point de captage) :**

- ▼ priorité 1A : enjeux forts avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2022)
- ▼ priorité 1B : enjeux forts avec une dynamique locale et des actions à poursuivre (programmation à 2022)
- ▼ priorité 2 : enjeux moyens avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2024)
- ▼ priorité 3 : veille sanitaire (programmation à 2025 si d'éventuelles actions à mettre en œuvre)

**Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués**

- localisées à l'ICPE :
- ▼ action « traitement de polluants » (IND0202) : traiter les rejets industriels, en dehors des substances dangereuses
- action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE

**Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines**

- localisées à la commune<sup>1</sup> ou à l'ICPE<sup>2</sup> :
- action « industrie » (RES0203)<sup>2</sup> : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels

■ Prévisionnelle ■ Engagée ou initiée ■ Terminée



# LISTE DES ACTIONS

## de la Communauté de Communes de la Basse Zorn

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin ([www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

### Actions Assainissement

#### Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
WEYERSHEIM	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	KESSELGRABEN WASCHGRABEN ZORN 6	2022

#### Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SE WEYERSHEIM	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de WEYERSHEIM	CANAL DE DERIVATION DE LA ZORN KESSELGRABEN WASCHGRABEN ZORN 6	2022

#### Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
WEYERSHEIM	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de WEYERSHEIM (NOUVELLE) [cd. SANDRE 026752902408]	ZORN 6	2022

## Actions Milieux aquatiques

### Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
LANDGRABEN SOUFFEL	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Landgraben	2022
ZORN 6	Opération de restauration sur la masse d'eau Zorn 6	2023-2024

### Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

### Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
ZORN 6	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Zorn 6	2022

## Actions Captages

### Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

AAC	Action	Point(s) de prélèvement	Année prévi.
BIETLENHEIM	Animation	FORAGE 1 NORD (BSS000SRBB – 02343X0020)	2022
	Plan d'action AAC	FORAGE 2 SUD BASSE-ZORN (BSS000SRBE – 02343X0022) FORAGE 3 EST (BSS000SRBE – 02343X0023) FORAGE 4 OUEST (BSS000SRCR – 02343X0062)	2022

## Actions Industries

### Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

### Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
ALSACE LAIT	HOERDT	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	LANDGRABEN	2023-2024
		IND0202 – Traitement des rejets industriels - Principalement hors substances dangereuses		2023-2024

## Actions Ressource

### Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

### Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
ALSACE LAIT	HOERDT	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	RHIN 3	2023-2024
LES CHARCUTERIES D'ALSACE	HOERDT	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ZORN 1	2023-2024
CHARCUTERIE PIERRE SCHMIDT	WEYERSHEIM	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ZORN 1	2023-2024